

**Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal Séance du 23 Mars 2021**

DATE DE CONVOCATION : 17 Mars 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS : - En exercice : 11 - Présents : 10
- Votants : 11 - Absents : 1

L'an deux mil vingt et un, le vingt-trois mars à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, à huis clos, sous la présidence de Monsieur Bruno GAUTIER, Maire, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le dix-sept mars deux mil vingt et un conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres présents : Bruno GAUTIER, Jean – Luc DECHAMP, Michel COURTIER, André LADET, Laura MORLET, Michael DHAUSSY, Lydie CAUMES, Philippe FROGNEUX, Angélique MEUNIER, Guy REGNIER.

Absents excusés : Sophie GUITTON

Pouvoir : Madame Sophie GUITTON donne pouvoir à Monsieur Jean-Luc DECHAMP

Secrétaire de séance : Jean- Luc DECHAMP

**Objet de la délibération : DESIGNATION D'UN ELU REFERENT FORET-BOIS AU
SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du courrier de la Fédération Nationale des Communes forestières qui porte le projet de constituer un réseau régional composé d'élus « référents forêt- bois » dans chaque collectivité.

Il est demandé à chaque commune de nommer un élu référent forêt-bois au sein du Conseil Municipal.

Cet élu sera le représentant et l'interlocuteur privilégié de la commune auprès de la Fédération Nationale des Communes forestières sur les sujets relatifs à la forêt. Il sera destinataire d'informations régulières tout au long du mandat et bénéficiera d'expertises grâce à l'accompagnement du réseau Communes.

En complément de ces informations monsieur le Maire précise qu'un contact « administratif ou technique » peut être également désigné.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS APPEL DE CANDIDATURE :

DÉSIGNE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS PAR

11 VOIX POUR
Monsieur MEAUX
Date de réception de l'AR: 01/04/2021
077-217703438-20210323-DE_2021_006-DE

Monsieur Michel COURTIER, Adjoint au Maire.

CHARGE Monsieur le Maire d'informer la Fédération nationale des Communes forestières.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Ocquerre, le 24 Mars 2021

Le Maire,
Bruno GAUTIER

